

18/12/41	Salariee des Secrétaires-Tresorier d'Ententes de Societe	350.00
	Dépenses Totales de Réparation du Pont	1584.72
	vers Rivière Louge, du Village de Labeille	
	Salaires Élementaires.	36.00
	As à la Défense, Meubles Gravés, Boîtes Allard 9.00	
	Refuge Sécurité	9.00
	Charge de Banque.	8.84
	Lumières, Postes, Télégrammes & Téléphone	25.54
	Assurance Garantie	10.00
	Tresorier de la Province Étude Bâtisse et Jardin	12.00

Il est proposé par le conseiller Déschénes-Dufresne
secondé des Conseillers Ernest Clarie & Charles
Que la séance soit levée
(Adopté)

Proposé
See-Séances

en date

St. de Québec
T. de Montréal

Municipalité du Village de Labeille

1/1/42 A une session régulière du conseil municipal
du Village de Labeille, tenue au lycée et à l'école
ordinaires des séances de dit conseil, le vendredi le
cinq Janvier mil neuf cent quarante-deux 1942
conformément aux dispositions du code municipal
de la Province de Québec et à ses amendements
à laquelle session sont présents Monsieur P. E. J. T.
maire et messieurs les conseillers Déschénes-Dufresne
Ernest Clarie Charles Brassard formant quorum

5/11/42 sous la présidence de son Honneur le maire

Il est proposé par le conseiller des bts Dauphin secondé des conseillers Charles Brassard et résolu
Que les minutes du 1^{er} et 18 Décembre 1941 soient adoptées et signées.

Il est proposé par le conseiller des bts Dauphin secondé des conseillers Charles Brassard et résolu
Que ce conseil accepte de payer la différence de prime de Police de 50 francs assurance de la salle municipale, moyennant avancement à la dite police couvrant les frais d'occupation de la dite salle municipale tel que demandé par votre Lettre datée du 22 Novembre 1941

Adopté

Il est proposé par le conseiller des bts Dauphin secondé des conseillers Charles Brassard et résolu
Qu'à l'avenir il sera interdit d'admettre dans le théâtre ou les salles animées les enfants au dessous de seize ans (16 ans) et également à toutes personnes de jeunes devant les dites représentations

Adopté

Il est proposé par le conseiller des bts Dauphin secondé des conseillers Ernest Clarie et résolu
Que la démission de M. L. M. Doban, actuel siège n° 6 soit acceptée et son siège déclaré vacant. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller Charles Brassard secondé des conseillers des bts Dauphin et résolu
Que M. Boisse Minard dans l'impossibilité de remplir ses fonctions soit démis de sa charge d'inspecteur et remplacé par M. Joseph Debé à cette même charge

Adopté

-11/142

Il est proposé par le conseiller Charles Brassard secondé des conseillers Léophis Daepkien et Isidore Deric les comptes suivants soient acceptés et payés

Joseph Paradis

\$19.50 / \$ 3.90 /

Adoptée

Il est proposé par le conseiller Ernest Allard secondé des conseillers Léophis Daepkien et Isidore Deric la séance soit levée : Adoptée

Joseph Allard
Sec. Séances

Conseiller
de la
Montagne

Municipalité du Village de Labelle

Je soussigné Léon Bertrand ayant été nommé conseiller de la Municipalité du Village de Labelle au siège no 3, jures sur les saints Evangiles, que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de mes capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Signature devant moi

à Labelle ce 22^{me} juillet de 1909
cent neuf cent quatre-vingt-dix

Je soussigné Joseph Dubé ayant été nommé inspecteur municipal et inspecteur de chemins et trottoirs jures que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide.

assermenté devant moi à L'abellé
ce jour de
dit neuf cent quarante et un

20/1/42
(Canada)

Municipalité du Village de L'abellé

n. de Québec à une session spéciale du conseil municipal
et de montoir du Village de L'abellé, régulièrement convoquée
par le secrétaire-trésorier, et tenue au licee et à
l'heure ordinaire des séances du dit conseil
mardi le vingt janvier mil neuf cent quarante et un
conformément aux dispositions de la loi municipale
de la Province de Québec et à ses amendements
(à laquelle) Les sujets à traiter sont les suivants
savoir

Domination d'un conseiller avec siège n° 6. en remplacement de M. Louis Orban

Direction du trésor d'équité
dont présents. M. P. Forget, maire et messieurs
les conseillers Adélphie Dauphin, Ernest Clarie
Félix Branton, Charles Brassard
formant quorum sous la présidence de M. Georges Le
Barre.

Il est proposé par le conseiller Félix Branton
secondé du conseiller Charles Brassard et résolu
que M. Wifred Berroux soit nommé conseiller
avec siège n° six (6) en remplacement de M. Louis
Orban
Adopté

Il est proposé par le conseiller Ernest Clarie

01/142 Rec ds. Arthur Forget soit nommé conseiller au
siège no 6. —
Cette proposition dernière n'a pas de secondes,

Pris des tuyaux devant être demandés. aussi informa-
tions sur tuyau disponible à Mont-Laurier, et quantité
à déposer.

Le secrétaire devra s'occuper d'ordonner le tuyau la 3/4
et l'pc nécessaire dans système d'adduction afin de
n'en pas manquer au besoin.

C'est proposé par le conseiller André Gauthier second
des conseillers Stephen Dauphin et résolu
Que la séance soit levée Adopté

Assemblée
See Tres.

(Canada) Municipalité du Village de Labelle.
(de Québec)

Et de Labelle, le soussigné Wilfrid Giroux ayant été nommé
conseiller du Village de Labelle au siège no six, jure
sur les saints Evangiles que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de
mon jugement et de mes capacités
Ainsi que Dieu me soit en aide

Assurément devant moi
à Labelle ce 28^e Janvier 1940 Wilfrid Giroux
Assemblée
See Tres

Canada
et de Québec
et de Montréal

Municipalité du Village de L'Abéele

2/2/42 à une session régulière du conseil municipal du Village de L'Abéele, tenue aux lieux et à l'heure ordinaire des séances du dit conseil, leundi le deux février mil neuf cent quarante-deux, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, et à ses amendements si la quelle session sont présentes (seul M. G. Maclou).

Adournant l'heure de huit heures, comme il n'y a qu'un seul conseiller présent à la dite assemblée, ne peut avoir lieu si être adjournée.

Ay Pélisie
Sec-Tresorier

Canada
et de Québec
et de Montréal

Municipalité du Village de L'Abéele

2/2/42 Étant présent à l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée de fevres seul le conseiller Kévin Maclou.

La séance ne peut avoir lieu, & aucunement.

Ay Pélisie
Sec-Tresorier

Canada
et de Québec
et de Montréal

Municipalité du Village de L'Abéele

2/3/41 à une session régulière du conseil municipal du Village de L'Abéele, devant être tenue aux lieux et à l'heure ordinaires des séances du dit conseil leundi le deux mars mil neuf cent quarante-deux, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements

25/4/41 à laquelle sont présents, Monseigneur P. Forget et
Monseigneur le conseiller Févila Graton.
L'advenant l'heure de huit heures du soir, comme
il n'y a pas quorum il est proposé par son Honour
le Maire appuyé du conseiller Févila Graton que la
réunion soit adjournée à lundi le neuf mai
mil neuf cent quarante-deux au lieu et à l'heure
ordinaires des réunions du dit conseil.
Adoptée
Sec. Trésorier

Canada
et de Québec
est de Montréal

Présidentabilité du Village de L'obelle

9/3/42 A une session régulière du Conseil Municipal
du Village de L'obelle, faisant suite à l'assem-
blée des assises du mois courant, et après avoir
préalablement donné de tel avertissement aux
membres du conseil absents lors de tel asser-
tissement, l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure
ordinaires des séances lundi le neuf mai
mil neuf quarante-deux, conformément aux dispo-
sitions du Code Municipal de la Province de Québec
et à ses amendements à laquelle session sont présen-
tassent les conseillers Févila Graton, Daphis
Dauphin, Ernest Allard, Léon Béland, Charles
Brassard, Alfred Leroux, formant quorum sous
la présidence de M. Févila Graton Pro-maire

Il est proposé par le conseiller Daphis Dauphin, secondé
des conseillers Charles Brassard et Léon Béland que
les décrettes des 5 janvier 42 2 février et 20 Janvier
25/4/42 soient acceptées et adoptées et signées. *Adopté*

9/3/42

Le Village Labelle soumet une demande de contribution par la municipalité au 2^{me} Empreint de La Victoire. Sur ce il est proposé par le conseiller Sébastien Dauphin et résolu que ce conseil pénne la chose en sérieuse considération apres son étude des possibilités de souscrire d'apres l'état de finances de cette municipalité.

Adopté

Soumettre le cas d'assurances publiques à toutes dépenses & autres informations y relatives du Département

Il est proposé par le conseiller Sébastien Dauphin secondé du conseiller Wépied Giroix et résolu que messrs Henri Brassard & Charles Brassard soient tous deux nommés inspecteurs des haies et herbes.

Adopté

À cette assemblée il est proposé par le conseiller Sébastien Dauphin secondé du conseiller Wépied Giroix que la résolution suivante soit adoptée.

Considérant que ce conseil endosse pleinement les conclusions abondamment motivées du Conseil municipal du Village de Labelle adoptées à sa réunion du 7 mars 1942 demandant l'adoption d'une législation assignant à la terre tous les travailleurs nécessaires à la poursuite victorieuse de la guerre par le ravitaillement des troupes et des populations alliées

Considérant de plus que l'on ne peut simultanément intensifier la production agricole, la production industrielle pour finir de guerre et l'augmentation des effectifs militaires et qu'il faut de toute nécessité opter pour l'un ou pour

9/3/42

s'entre de ces trois objectifs
 Considérant que l'expérience a démonté à démontré qu'une armée si nombreux soit-elle, si elle est mal équipée et sous-alimentée, la Pologne, la France ne peut résister à un ennemi bien équipé, bien nourri, même si cet ennemi est numériquement inférieur en population, comme l'était par exemple la Allemagne par rapport à l'Angleterre, la France et la Pologne.

Considérant que ce qui manque aux alliés à l'heure actuelle, l'expérience quotidienne le démonte, c'est le matériel plutôt que le soldat.

Considérant que notre situation géographique et nos ressources nous orientent tout nécessairement vers la tâche la plus compatible avec les besoins de l'heure présente : la production à octroi des matériaux nécessaires aux armées alliées et des vivres indispensables à toutes.

Considérant que si nous sommes éloignés du conflit nous sommes tout de même exposés à des raids qui pourraient semer la dévastation sur nos côtes orientales et occidentales, si nous ne gardons pas nos forces pour le défendre, les forces de la terre et de mer indispensables à un état belge.

Considérant enfin qu'il faut prévoir dès à présent les deux réalités d'après guerre et que si nous devons donner à la conquête victorieuse de la guerre sommes fabuleuses, nos gouvernements doivent ces pays de voir à ce qu'elles soient dépensées judicieusement sans lourdes indus telles que celle d'un milliard de dollars à notre allié l'Angleterre.

9/3/42

Sur proposition régulièrement secondée et est tenue à l'unanimité par le conseil municipal du Village de Labelle, pris l'honorable Premier ministre et son Gouvernement "a de faire en sorte, par une législation appropriée que la production agricole soit accueillie si possible en maintenant sur les terres les agriculteurs compétents entre autres les fils de cultivateurs. Il s'en tient scrupuleusement à la promesse faite à l'électoral de ce pays de ne pas imposer la conscription pour service extérieur.

S'il est temps encore et compatible avec l'honneur du Canada, dégager pour nos agriculteurs d'après-guerre et pour le relèvement économique du pays qui en aura grand besoin le milliard de dollars donné sans autorisation à un pays allié.

Et que copie de la présente résolution soit transmise au député de ce comté et aux gouvernements

C. Laplante

Demande que nous déplorons tous, le gaspillage énorme des déchets considérable de bois dans dans l'exploitation de nos forêts ou concessions aux compagnies d'exploitations forestières dans notre district. Demandant que, nos nombreux lots privés sont entièrement déboisés ou le deviennent graduelle-ment, et ce qu'en même temps, un grand nombre de nos pauvres gens souffrent du manque de bois de chauffage ou de son coût de plus en plus élevés.

Demande que une grande partie de ces rebuts pourraient être employé comme bois de chauffage, ou converti en charbon de bois pour chauffage ou carburants.

9/3/42 Considérant qu'enfin des gazogènes canadiens pour charbon de bois seront mis sur le marché prochainement; que leur emploi est appelé à rendre de grands services à nos concitoyens, tant pour usage sur voitures que pour engins stables, ce qui nous conserverait des sommes considérables d'argent, qui s'en vont à l'étranger pour la gazoline et qui fournirait en même temps du travail à nos gars, ce qui sera plus d'importance pour l'après guerre.

Considérant qu'il serait criminel, de tolérer longtemps cet état de chose. Après avoir étudié les moyens à prendre pour y remédier, d'obliger par cette loi, ces concessionnaires à sortir ces déchets de la forêt, des moins le plus grand pourcentage possible chaque année, en même temps que leur opération principale, pour finir de chauffer, carbonisation ou autres, à défaut de que cela soient tenus de laisser qui que ce soit le faire, sur l'approbation de l'inspecteur des défrichements des terres et forêts ou de la colonisation etc sans frais de droits de coupe, de passage, usages des chemins ou autres.

Dauphin Il est en conséquence proposé par le conseiller ^{de l'Assemblée} des conseils Charles Brassard et résolu à l'unanimité par ce Conseil, que demande soit faite au gouvernement, d'amender les lois existantes ou d'en passer une dans ce sens sans délai. Une copie de cette résolution soient envoyées aux Honorable ministres de la Colonisation, des Terres et Forêts ainsi qu'à notre député l'Honorable J. H. Viger avec requête de bien vouloir y donner suite.

9/3/42

Résolu de plier : que le maire veuille bien se charger d'exposer l'idée à la prochaine assemblée du conseil du comté et demander que chaque conseiller qui le jugerait à propos, veuille bien faire semblable démarche.

Adopté

Il est proposé par le conseiller Léonie Bertrand secondé des conseillers Stéphie Dauphin et résolu à l'unanimité que le rapport de vérification des levées de cette municipalité exercice 1941 soit accepté et adopté & payé

Adopté

Proposé par le conseiller Wajid Giroeux secondé des conseillers Charles Brassard, et résolu que le Comte Parent soit engagé de nouveau comme vérificateur des levées de cette municipalité pour la présente année 1942 aux mêmes conditions que l'année dernière

Adopté

Il est proposé par le conseiller Stéphie Dauphin secondé des conseillers Ernest Clarie et résolu que M. Henri Brassard soit nommé estimateur en remplacement de M. Wajid Giroeux et que les inspecteurs restent les mêmes pour ce nouveau poste de même que les anciens estimateurs

Potemaléevs Dr. A. Dufrene, Romes Allard & Henri Brassard

Inspecteur Agricole & inspecteur de bétail M. J.-B. Dubé Gardien d'Enclos. Stéphane Belanger, Émile Labbe

Adopté

Il est proposé par le conseiller Stéphie Dauphin secondé des conseillers Léonie Bertrand et résolu

9/3/42	Que les comptes suivants soient acceptés et payés. Imprimerie Formule Prod. Enq. 2118.329
	Joseph Paradio \$ 91.25 P
	Frances Hankin " 8.02 P
	Do. " 38.97 P
	Dominique St Pierre " 10.40 P
	Joseph Dubé " 11.00 P
	Do " 3.25 P
	Napoléon David " 1.00 P
	Le Georges St Pierre " 1.20 P
	Joseph Dubé " 4.75 P
	Do " 3.00 P
	Dominique St Pierre " 4.80 P
	Pamphile Tilon " 3.40 P
	Banque canadienne Nationale Ob. coupons 1457.50 P
	Athanase Pérusse. " 5.00 P
	Joseph Paradio " 7.30 P
	Adelard Belisle " 2.40 P
	Pamphile Tilon " 3.20 P
	Joseph Dubé " 2.25 P
	Do " 28.00 P
	Dominique St Pierre " 14.10 P
	Henri Dubé " 5.20 P
	Georges Paradio " 2.80 P
	Sy Jefroid Pérusse. " 17.40 P

Adopté

Il est proposé par le conseiller Delpio Daoust
secondé par le conseiller Gérard Bertrand
Que la séance soit levée

Adopté

Delpio
Secrétaire

1831/42

Municipalité du Village de Labeille

Le Henri Brassard ayant été nommé ~~comme~~
~~comme~~ éstimateur pour la Municipalité du
 Village de Labeille, jure sur les Saintes Évan-
 giles que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de ma charge. au meilleur de
 mon jugement et de mes capacités
 Je demande à Dieu me soit en aide

Assentiment devant moi

à Labeille ce 18 mars 1942 Henri Brassard
 Capitaine
 Sec-Lis

(Canada)
 Prov de Québec
 Et de Montréal

Municipalité du Village de Labeille

25/4/42 A une session spéciale du conseil municipal du
 Village de Labeille régulièrement convoquée par le secré-
 taire-trésorier, et après avoir préalablement donné
 à chacun des membres de ce conseil, l'assemblée
 est tenue à l'heure et à l'heure ordinaire des séances
 à sept heures du soir. Conformément aux dispositions
 du Code Municipal de la Province de Québec et
 à ses amendements, à l'heure actuelle, sont pre-
 sentes M. Joseph Forget Maire et messieurs les
 conseillers. Hippolyte Dauphin, Louis Bertrand, Michel
 Gervais, formant quorum sous la présidence de
 Son Honorabilité le Maire.

Les projets à traiter sont les suivants savoir
 Projet de motion Règlements Taxe d'affaires du com-
 mune
 Règlements Taxe les marchands de Trépied & Léguem
 & Règlement concernant fermetures des magasins certains
 jours de la semaine

54/42

Avoc de motion est donné par le conseiller
Joseph Dauphin qui à la prochaine séance régulière
du Conseil Municipal, il sera soumis en règle-
ment fixant une taxe ou permis d'affaires pour
cette Municipalité, également avec des motions
qui en règlement sera soumis à la prochaine
séance régulière de conseil qui il sera soumis
en règlement fixant une taxe ou permis pour
tous commerçants de fruits et légumes dans les
limites de cette Municipalité.

Adoptée

Avoc de motion est donné par le conseiller le comte
Bertrand qui à la prochaine séance régulière
de ce conseil, il sera soumis en règlement
établissant la fermeture des magasins et places
publiques le soir certains jours de la semaine

Adoptée

Il est proposé par le conseiller Joseph Dauphin
secondé par le conseiller Wifred Gervais
Que la séance soit levée

Joseph Dauphin
Sec.-Trésorier